

MSSA / Calendrier et grandes lignes de la formation

Mois	Année propédeutique santé (APS) à l'HESAV ou à La Source	TMsp
Août		
Septembre	Temps pour le stage dans le monde du travail au sens large Rentrée administrative	
Octobre	Cours (modules APS)	
Novembre		Période pour les premiers contacts et une rencontre élève - répond. gymnase
Décembre		
		Validations (modules APS)
Janvier	Noël/Nouvel An	
Février	Stage en institution	Avancement individuel du TMsp et rendez-vous de suivi avec la ou le répondant
		Relâches
Mars	Cours (modules APS) + 1 semaine de vacances + temps pour le TMsp	Avancement indi- viduel du TMsp et rendez-vous de suivi avec la ou le répondant
Avril		Pâques
Mai		
	Validations (modules APS)	Période pour la reddition et la défense orale du TMsp
Juin	Temps pour le stage dans le monde du travail au sens large	
Juillet	Remédiation	
Août	Fin de la formation	



- Cours (modules APS)
- Stage en institution (8 semaines consécutives entre janvier et mai)
- Stage dans le monde du travail au sens large (6 semaines en tout)
- Examens
- Remédiations
- Vacances et/ou périodes sans cours

L'organisation de la formation à la MS Santé dépend de la Haute école de santé (HEdS) à laquelle la candidate ou le candidat est rattaché. Le nombre d'heures de cours est identique entre l'HESAV et La Source. Les élèves sont répartis dans des groupes différents et les calendriers se distinguent selon le groupe, et selon la planification différente du temps de travail personnel entre les deux écoles. Dans les grandes lignes, l'année s'articule autour des événements suivants :

- août à début septembre : stage dans le monde du travail au sens large [durée totale du stage: 6 semaines, à répartir en début et fin de formation]
- mi-septembre : entrée en formation [séances d'information organisées la semaine qui précède]
- octobre à décembre : modules de cours/activités pratiques en école [validation des modules (examen) en décembre]
- janvier à mi-mai : alternance de modules de cours/activités pratiques avec le stage de 8 semaines consécutives en institution socio-sanitaire [organisation variable selon l'école de santé]
- fin mai : fin des cours et validation des modules (examens)
- mai à juin : stage dans le monde du travail au sens large [durée totale du stage: 6 semaines, à répartir en début et fin de formation]
- fin juin début juillet : session de rattrapage (examens)
- juillet : session de remédiation du stage.

Vacances et périodes sans cours :

- 2 semaines à Noël/Nouvel An
- 1 semaine en mars ou avril

ces semaines sont prévues pour les révisions et la préparation du travail de maturité spécialisée.

Étapes annuelles de la formation

Volume horaire de cours

Volume horaire de cours

En moyenne une trentaine de périodes hebdomadaires auxquelles s'ajoutent celles à consacrer au travail personnel de l'étudiant.

Volume horaire au cours du stage en institution socio-sanitaire

40 heures hebdomadaires, au minimum, du lundi au vendredi en principe.

Organisation modulaire

La formation est organisée en modules. Un module est une entité de cours et d'activités pratiques rassemblés autour d'une thématique. La durée des modules est variable.

La formation en Haute école de la santé comprend huit modules:

- 6 modules de cours et activités pratiques ;
- un module de stage dans une institution socio-sanitaire ;
- un module de stage dans le monde du travail au sens large.

Contenus des modules de cours

La MSSA est une formation généraliste qui permet une découverte du monde de la Santé ainsi que :

- l'acquisition de connaissances de base théoriques, méthodologiques et techniques ;
- la préparation aux pratiques de travail auprès des personnes ayant des besoins de santé ;
- l'approche du travail en équipe et de l'organisation du travail dans les institutions socio-sanitaires ;
- le développement de la connaissance de soi à travers l'expérience simulée et l'analyse des situations et des relations humaines.

Les modalités didactiques sont multiples, allant du séminaire au laboratoire de pratiques en passant par des cours en grands effectifs.

Six modules permettent d'aborder les thématiques importantes. Elles sont décrites de manière succincte ci-dessous.

Observation clinique (APS1)

La finalité du module Observation clinique est de permettre à l'élève :

- d'exercer méthodiquement l'observation clinique dirigée en utilisant des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines ;
- de comprendre le sens de ces observations pour orienter ses interventions.

La finalité du module Activités de la vie quotidienne est de permettre à l'élève :

- d'accompagner les usagers dans les activités de la vie quotidienne en prenant en compte leurs besoins d'autonomie et de confort dans le cadre des tâches qui lui sont confiées.

**Activités de la vie
quotidienne
(APS2)**

La finalité du module Prévention et sécurité est de :

- permettre à l'élève d'adopter et respecter les règles applicables dans l'institution afin de garantir la sécurité des personnes : personnel de santé et usagers.

**Prévention et
sécurité
(APS3)**

La finalité du module Relation et communication avec les usagers est :

- de permettre à l'élève de développer une communication adaptée, respectueuse des principes éthiques afin d'assurer une relation adéquate avec l'utilisateur et ses proches.

**Relation et
communication avec
les usagers
(APS4)**

La finalité du module Collaboration — travail en équipe est :

- de permettre à l'élève de s'initier au travail interprofessionnel dans un contexte socio-sanitaire.

**Collaboration — travail
en équipe
(APS5)**

Préparation au Bachelor, apprendre (APS6)

La finalité du module Apprendre est:

- de permettre à l'élève de développer des stratégies d'apprentissage favorisant les études dans une formation tertiaire professionnalisante.

Un descriptif détaillé des objectifs généraux d'apprentissage, des types de connaissances et habiletés visés ainsi que des activités prévues pour la validation figure sur le plan d'études de l'Année propédeutique Santé, disponible sur le site internet des Hautes écoles de la santé en charge de cette formation.

Stage dans une institution socio-sanitaire

Le stage dans une institution socio-sanitaire dure 8 semaines au total. Les places de stages, attribuées par la Haute école, sont mises à disposition par des institutions hospitalières ou extrahospitalières du canton de Vaud. L'encadrement de l'élève est assuré par une professionnelle ou un professionnel de la Santé, préparé à cette fonction et diplômé, désigné par l'institution.

Les objectifs généraux du stage en institution socio-sanitaire sont les suivants:

- découvrir le milieu de la Santé et des populations ayant des besoins de santé;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé;
- découvrir différentes professions du domaine de la Santé et différents milieux de soins;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES dans le domaine de la Santé au sens général.

Stage dans le monde du travail au sens large

Le stage dans le monde du travail au sens large correspond à une expérience professionnelle et permet à l'élève:

- de s'engager concrètement dans une démarche de recherche d'emploi ou de stage;
- de découvrir les réalités de la vie professionnelle au quotidien;
- d'évaluer ses forces et ses faiblesses dans des situations de travail.

Le choix du stage est large; il peut être réalisé dans n'importe quel domaine professionnel, être rémunéré ou non

mais correspondre à une activité (la présence en qualité d'observateur ne suffit pas). Les démarches de recherche pour le stage dans le monde du travail sont de la responsabilité de l'élève. L'adéquation du stage est validée par la Haute école de santé fréquentée. Pour être reconnu, les stages dans le monde du travail ne doivent pas être antérieurs de plus de deux ans au moment de l'entrée en formation.

La durée est de 6 semaines, soit environ 240 heures d'activités attestées, en principe réalisées d'un seul tenant, ou en 2 fois. Néanmoins, selon la recommandation figurant à la page 8 de la présente brochure, il est vivement conseillé à la candidate ou au candidat d'avoir effectué un stage dans le monde du travail au sens large, d'une durée minimale de trois semaines consécutives, soit 120 heures d'activités dûment attestées, avant la semaine 38.

Evaluation de la formation en Haute école de la santé

La formation en Haute école de la santé est évaluée selon les règles adoptées dans ces écoles. C'est la Directive sur la formation en année propédeutique santé du 25 septembre 2019 qui fait foi en la circonstance. Il figure dans le chapitre « Cadre légal et réglementaire » en fin de la présente brochure.

Les modalités d'évaluation, d'attribution de la note et les conditions de validation des modules et des stages sont précisées dans les descriptifs des modules, présentés et remis aux étudiantes et étudiants lors de la rentrée.

De manière générale, l'évaluation des prestations répond à un cadre, dont l'échelle des appréciations est la suivante :

- *A – Excellent :*
résultat remarquable avec seulement quelques insuffisances mineures ;
- *B – Très bien :*
résultat supérieur à la moyenne malgré un certain nombre d'insuffisances ;
- *C – Bien :*
travail généralement bon malgré un certain nombre d'insuffisances notables ;
- *D – Satisfaisant :*
travail honnête mais comportant des lacunes importantes ;
- *E – Passable :*
résultat satisfaisant aux critères minimaux ;
- *F – Insuffisant :*
un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

Dans certains cas l'échelle peut être binaire (acquis/non acquis).

Pour valider un module ou un stage, il faut obtenir au moins la qualification E ou la mention acquis.

Lorsque la qualification obtenue est insuffisante (F), une remédiation est possible ; elle doit alors être réussie, une autre tentative n'étant pas possible.

Les modalités de remédiation sont accessibles sur les descriptifs des modules remis par les Hautes écoles.

La formation en Haute école de la santé est validée aux conditions suivantes :

- tous les modules de cours ont été validés (les modules sont validés au moyen d'épreuves de validation) ;
- le stage en institution socio-sanitaire est validé (le stage est validé si l'évaluation réalisée par la référente ou référant est suffisante) ;
- le stage dans le monde du travail au sens large est validé (la reconnaissance de validité est donnée sur la base d'attestations établies par les employeurs).